

il faut que Jean-Claude Duvalier comparaisse en justice pour violations des droits humains

Prise de position d'Amnesty International en date du 17 janvier 2011

Reprise par AlterPresse

Amnesty International a demandé aux autorités haïtiennes de déférer à la justice l'ancien président Jean-Claude Duvalier - surnommé « Bébé Doc » - pour les violations des droits humains commises sous son régime dans les années 1970 et 1980.

« Les violations des droits humains à grande échelle commises systématiquement en Haïti sous le régime Duvalier constituent des crimes contre l'humanité, a déclaré Javier Zuñiga, conseiller spécial d'Amnesty International. Haïti se doit d'engager des poursuites contre lui et toute autre personne responsable de tels crimes. »

Jean-Claude Duvalier est retourné en Haïti le 16 janvier à l'issue de près de 25 ans d'exile en France. Il avait fui Haïti en 1986 face à un soulèvement populaire, qui avait été violemment réprimé par les forces armées haïtiennes de l'époque et une milice locale, les « tontons macoutes ».

Tout au long des quinze années pendant lesquelles Jean-Claude Duvalier a occupé le pouvoir (1971-1986), la torture systématique et les autres formes de mauvais traitements étaient monnaie courante en Haïti.

Des centaines de personnes ont « disparu » ou ont été exécutées. Les membres des forces armées haïtiennes et les Volontaires de la sécurité nationale (surnommés les « tontons macoutes ») jouaient un rôle prépondérant dans la répression des personnes militant en faveur de la démocratie et du respect des droits humains. Les « tontons macoutes » ont été démantelés en 1986 et Jean-Claude Duvalier est parti en exil.

« Les autorités haïtiennes doivent mettre fin au cycle de l'impunité qui prévaut en Haïti depuis des décennies, a déclaré Javier Zuñiga. Ne pas traduire en justice les responsables ne pourraient qu'entraîner de nouvelles atteintes aux droits humains. »